

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 27 avril 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

Le vingt-sept avril deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Michel ESCOFFIER, Christine BOUVIER, Nicole PICHAT, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Geoffroy GOIRAND,

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Véronique BENEZECH, Frédéric SEGUY, Estelle FRATTINI, Guylène SELIN, Mathilde ETIEVANT, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 18/04/2023

Délibération n° 2023-38 Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services administratifs et à l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les missions d'accueil de la mairie car l'agent, actuellement en poste, a sollicité sa mutation

au sein d'une autre collectivité à compter du 1^{er} juin 2023. Compte tenu des délais de recrutement et des congés annuels à venir, le service administratif doit être renforcé.

Il convient également de créer un emploi d'ATSEM à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, au sein des écoles afin d'accompagner un atsem titulaire actuellement en congé maladie qui devrait reprendre son emploi à temps partiel et avec des aménagements de tâches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Article 1 : Créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial suite à l'accroissement temporaire d'activité aux services administratifs, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h, à compter du 2 mai 2023 pour une durée maximale de 6 mois.

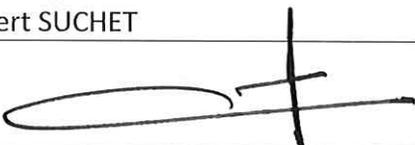
La rémunération sera fixée par Monsieur le Maire en fonction de l'expérience de l'agent et par référence à l'échelle indiciaire applicable au grade d'adjoint administratif territorial.

Article 2 : Créer un emploi non permanent relevant du grade d'atsem principal 1^{ère} classe suite à l'accroissement temporaire d'activité à l'école maternelle, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h, à compter du 30 mai 2023 pour une durée maximale de 6 mois.

La rémunération sera fixée par Monsieur le Maire en fonction de l'expérience de l'agent et par référence à l'échelle indiciaire applicable au grade d'atsem principal 1^{ère} classe.

Article 3 : Dit que les crédits afférents ont été prévus au budget 2023.

A Montanay, le 28 avril 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET	
		

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 28/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20230427-202338-DE

